

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2025_058

DOMAINE : Convention de spectacle

OBJET : Convention de spectacle pour le spectacle « Tricot combo » entre La Compagnie Moustache production et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 10,

Vu la proposition faite par la **Compagnie Moustache Production** sise 1 rue du Puits 85500 Les Herbiers représentée par Damien Roussière en sa qualité de Président.,

DÉCIDE

Article 1

DE PASSER une convention de spectacle avec la **Compagnie Moustache Production** représentée par Damien Roussière, en qualité de Président, qui s'engage à assurer, dans les conditions définies dans le contrat, le spectacle :

TRICOT COMBO

Le samedi 17 janvier 2026 à 20H45

Salle Michel Cacheux, chemin du Sablon 78770 Marcq

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane s'engage à verser à la **Compagnie Moustache Production**, pour la prestation susnommée, la somme de 1 886,26 € HT + TVA 5.5% soit **1 990,00 € TTC** (mille neuf cent quatre-vingt-dix euros).

Article 3

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane prendra à sa charge l'hébergement et les repas les jours de spectacle pour 5 personnes, et les consommations seront offertes durant toute la durée de la manifestation.

Article 4

Madame La directrice de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture et publication sur le site de la Barbacane le
27 novembre 2025*

Beynes, le 25 novembre 2025
Le Président
Yves REVEL